

Ville de Landivisiau - Séance du 8 novembre 2018 - n° 2018/419

QUILLIVANT - CESSIION DE PARCELLES AGRICOLES

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 24 juillet 2018, Monsieur Philippe OLLIVIER, gérant de la S.C.E.A. OLLIVIER sise Le Drenec à Landivisiau, souhaite se porter acquéreur des parcelles section C n° 792 (10 695 m²), C n° 273 (5 120 m²) et C n° 260 (902 m²) situées au lieu-dit Quillivant sur la commune de Plougourvest soit une surface totale d'environ 16 717 m².

CONSIDERANT que, par courriel en date du 13 juillet 2018, France Domaine a évalué la valeur vénale de ces trois parcelles à 5 000 €, soit 0.30 €/m²,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 25 octobre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la cession à Monsieur Philippe OLLIVIER, gérant de la S.C.E.A. OLLIVIER, des parcelles section C n° 792, C n° 273 et C n° 260 situées au lieu-dit Quillivant sur la commune de Plougourvest, au prix de 0.30 € / m²,

PRECISE que cette cession sera réalisée sous la forme notariée, à la charge de l'acquéreur, au rapport de l'étude PRIGENT Matthieu, notaire, avenue Foch à Landivisiau,

PRECISE EGALEMENT que les frais de bornage seront à la charge du vendeur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 8 novembre 2018.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 13 NOV. 2018

Et de la publication, le... 13 NOV. 2018

Fait à Landivisiau, le... 13 NOV. 2018

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

